

Reçu le :
09 MAI 2016
F. N. S. P. F.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Paris le 06 MAI 2016

Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Service
de l'instruction publique et de
l'action pédagogique

Sous-direction
du socle commun, de la
personnalisation des parcours
scolaires et de l'orientation

Bureau des collèges
DGESCO A1-2
n° 2016-0033

Affaire suivie par
Maud Robinet
Téléphone
01 55 55 17 35
Courriel
maud.robinet
@education.gouv.fr

Service
du budget, de la performance
et des établissements

Sous-direction
de la gestion des programmes
budgétaires

Bureau du programme
« enseignement scolaire public du
second degré »
DGESCO B1-2

Affaire suivie par
Catherine Fruchet
Téléphone
01 55 55 11 77

Sous-direction
de la vie scolaire, des
établissements et des actions
socio-éducatives

Bureau de la santé, de l'action
sociale et de la sécurité
DGESCO B3-1

Affaire suivie par
Véronique Gasté
Téléphone
01 55 55 38 70

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

150/2016/239

	Suite à donner	Eléments réponse	Pour Info
Psdt	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CE : GA-CE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cab	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Services :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Com ^o /GpeW :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Monsieur le président,

Par lettre n° 2016-132 en date du 9 mars 2016, vous appelez l'attention de Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des sections de jeunes sapeurs-pompiers (JSP) dans plusieurs collèges métropolitains, notamment ruraux, et vous soulignez l'intérêt du partenariat signé le 18 juin 2015 entre le ministère chargé de l'éducation nationale et le ministère de l'intérieur.

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche accorde une attention toute particulière aux dispositifs à caractère citoyen dont font partie les classes JSP.

Bien loin de contraindre les classes à projet JSP, la réforme du collège répond à leurs objectifs. En effet, les objectifs d'enseignement de ces classes répondent aux attendus des différents domaines de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, notamment le domaine 3 « la formation de la personne et du citoyen ». Les programmes d'enseignement qui entrent en vigueur à compter de la rentrée 2016 favorisent, par leur conception curriculaire, la mise en œuvre des classes JSP, en particulier à travers le programme d'enseignement moral et civique (EMC) entré en application à la rentrée 2015.

Par ailleurs, ces classes trouvent leur place dans les parcours éducatifs : le parcours citoyen, qui a pour double objectif de faire connaître aux élèves les valeurs de la République et de les amener à devenir des citoyens responsables et libres ; le parcours Avenir qui doit, notamment, permettre aux élèves de comprendre le monde professionnel et développer leur sens de l'engagement et de l'initiative et, enfin, le parcours éducatif de santé, qui assure la promotion de la santé de l'élève (bien-être physique, mental et social) afin que les jeunes fassent l'acquisition des connaissances, des compétences et de la culture nécessaires pour prendre en charge leur santé.

Ces projets JSP comportent une part de formation qui s'appuie sur les enseignements disciplinaires. En cela, ils correspondent aux nouvelles modalités d'enseignement voulues par la réforme, puisque les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) proposent une approche concrète des contenus disciplinaires sous forme de projets.

Monsieur Eric FAURE
Président de la fédération nationale
des sapeurs-pompiers de France
32, rue Bréguet
75011 PARIS

Les équipes pédagogiques des JSP peuvent notamment choisir les thématiques qui correspondent le mieux à ces classes : « Corps, santé, bien-être et sécurité », « Information, communication, citoyenneté », « Monde économique et professionnel ».

Pour ce qui est de l'évaluation, il faut souligner que les projets des classes JSP peuvent être choisis par ces élèves pour leur soutenance dans le cadre de l'épreuve orale du diplôme national du brevet. Par ailleurs, l'expérience acquise par les élèves de ces classes fait partie des compétences formelles, informelles et non formalisées que l'application nationale de l'ONISEP, dénommée FOLIOS — portefeuille numérique de compétences — leur permettra de valoriser notamment dans leurs parcours éducatifs.

Sur le plan des moyens, les EPI entrent dans le cadre des enseignements obligatoires et, à ce titre, la dotation horaire supplémentaire (article 7 de l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège) peut être utilisée pour la partie « enseignements disciplinaires » que comporte le projet JSP.

Les heures d'atelier, qui sont consacrées à d'autres activités des classes JSP, sur la base du volontariat des élèves, restent tout à fait possibles en sus des 26 heures d'enseignements obligatoires.

Pour certains aspects de cette formation, d'autres financements complémentaires sont possibles, émanant par exemple des collectivités territoriales.

En conséquence, les évolutions des programmes disciplinaires et la réforme des modalités d'organisation des enseignements au collège sont en adéquation avec la logique et les objectifs des sections de jeunes sapeurs-pompiers.

S'agissant des quelques situations évoquées, mes services ont pris l'attache des services académiques et des établissements afin que la continuité de ces sections pour cette rentrée scolaire 2016 soit assurée.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'expression de ma parfaite considération.

La directrice générale de l'enseignement scolaire



Florencia ROBINE